



PÔLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

COMMISSION DES TERRAINS ET EQUIPEMENTS PV N° 1 – du 11/10/2023

Saison 2023-2024 - terrains@alpes.fff.fr

Présidence :	M. Guillaume DOMINICI
Présents :	M. Michel GIRAUD, M. Mohamed MEGUEDMI, M. Jean Paul DARINI
Présents invités :	M. Guillaume CERULEI, M. BIK
Excusée :	M. Olivier HERMINE
Non - Excusé(s) :	

La commission passe à l'ordre du jour. Après acceptation du PV

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel **par toute personne directement intéressée** dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le **22** du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision **sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs** ;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel (**Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT HEURES**).

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus. Conformément aux dispositions de l'article 4 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la FFF, seront imputés au club appelant dont la responsabilité et/ou celle d'un de ses licenciés est reconnue, même partiellement :

- Le remboursement des frais entraînés par la convocation des personnes, officielles ou non, dont l'audition est Jugée utile,
- Les frais inhérents à la procédure d'appel.



PÔLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

SEANCE DU JOUR

Les sujets évoqués lors de la commission de ce jour sont :

PARTIE TERRAIN

- 1) **Terrain d'EMBRUN.** Visite à réaliser après travaux engagés sur le terrain. La volonté de la commission est de faire un contrôle de conformité du terrain.

Demande du jour :

* **Faire mail** avec demande de RDV avec la commune et le club pour le **21 novembre** 2023 à 17h30.

- 2) **Terrain de BRIANCON.** Les vestiaires sont dans un état médiocre, afin d'accueillir les visiteurs dans un cadre respectueux nous demandons un nettoyage complet des installations, y compris un fonctionnement correct des douches et lavabos. Dans le cas contraire, nous ne pourrions plus permettre le jeu sur ce terrain.

Demande du jour :

* **Faire mail** avec demande immédiate de remise en état des installations, à adresser à la commune et au club.

- 3) **Terrain de CHABOTTES.** Visite à réaliser un contrôle de l'installation.

Demande du jour :

* Visite programmée pour le **25 octobre** 2023 à 10h00.

- 4) **Terrain de TALLARD.** Visite à réaliser un contrôle de l'éclairage.

Demande du jour :

* **Faire mail** avec demande de RDV avec la commune et le club pour le **9 novembre** 2023 à 18h30.

- 5) **Terrain de GAP.** Visite à réaliser un contrôle de l'éclairage.

Demande du jour :

* Visite programmée pour le **07 novembre** 2023 à 19h00.



PÔLE

ADMINISTRATIF & FINANCIER

6) **Terrain de RIBIERS.** Rapport envoyé le 25 septembre

Demande du jour :

* Relance de la ligue méditerranée pour classement.

7) **Terrain de MANOSQUE.** Le panneau d'affichage pose des problèmes de sécurité, son positionnement et sa hauteur engendrent des problèmes de coup de tête pour les utilisateurs proches (banc des délégués et banc des visiteurs). Nous demandons à la commune de mettre en place des protections ou de retirer cette installation.

Demande du jour :

* **Faire mail urgent** avec demande à la commune d'agir sur cette problématique.

8) **Terrain du POET.** Visite à réaliser après annulation de la date de RDV. Cette installation n'est plus en service actuellement. La volonté de la commission est de faire un contrôle de l'installation complète, y compris l'éclairage.

Demande du jour :

* **Faire courrier** avec demande d'un RDV avec la commune et le club pour le **14 novembre 2023 à 16h.**

PARTIE GYMNASSE

9) **Gymnase de FORCALQUIER.** Visite à organiser lors de la prochaine commission, le contrôle portera sur l'installation et l'éclairage. Contact à prendre avec la commune

Demande du jour :

* Prise de RDV auprès des services de la commune et du club.

10) **Gymnase d'ORAISON.** Visite à organiser lors de la prochaine commission, le contrôle portera sur l'éclairage. Contact à prendre avec la commune.

Demande du jour :

* Prise de RDV auprès des services de la commune et du club.

11) **Gymnase de BANON.** Visite à organiser lors de la prochaine commission, le contrôle portera sur l'installation et l'éclairage. Contact à prendre avec la commune.

Demande du jour :

* Prise de RDV auprès des services de la commune et du club.



PÔLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

12) Gymnase de SAINT ANDRE LES ALPES. Visite à réaliser en urgence pour classement, le contrôle portera sur l'installation et l'éclairage. Contact à prendre avec la commune.

Demande du jour :

* **Faire mail** avec demande de RDV avec la commune et le club pour le **15 novembre** 2023 à 16h00.

13) Gymnase de SEYNE LES ALPES. Visite à réaliser en urgence pour classement, le contrôle portera sur l'installation et l'éclairage. Contact à prendre avec la commune.

Demande du jour :

* **Faire mail** avec demande de RDV avec la commune et le club pour le **16 novembre** 2023 à 16h00.

14) Gymnase de VINON. Visite à réaliser en urgence pour classement, le contrôle portera sur l'installation et l'éclairage. Contact à prendre avec la commune.

Demande du jour :

* **Faire mail** avec demande de RDV avec la commune et le club pour le **23 novembre** 2023 à 16h00.

15) Gymnase de SAINTE TULLE (Regain). Visite à réaliser en urgence pour classement, le contrôle portera sur l'installation et l'éclairage. Contact à prendre avec le propriétaire.

Demande du jour :

* **Faire mail** avec demande de RDV avec le propriétaire et le club pour le **30 novembre** 2023 à 16h00.

16) Gymnase de SISTERON. Rapport envoyé en saison 22-23. Il manque l'AOP.

Demande du jour :

* **Faire mail** à la commune pour relance afin de compléter le rapport de la ligue méditerranée pour classement.

PARTIE INFORMATION

17) Information : La commission a effectué le 7 octobre une visite du terrain de la Roche de Rame.

Demande du jour :

* **Le dossier sera transmis à la ligue pour classement.**



PÔLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

18) Information : La commission souhaite faire l'achat d'un télémètre et d'un luxmètre.

Demande du jour :

*** Une demande va être faite auprès d'un fournisseur de matériaux**

19) Information : La commission dispose d'un rôle de conseil et de suivi pour toutes les installations auprès des clubs et des propriétaires. Dans ce sens, nous attirons l'ensemble des utilisateurs de ces installations sportives sur la question sécuritaire d'une bande de 2.50m neutre et libre d'obstacle.

20) Information : Attention !!! les terrains non conformes à la pratique du foot, non classés, non homologués ou avec des défauts majeurs, peuvent engendrer la possibilité d'un match perdu pour l'équipe recevant. Nous conseillons aux propriétaires (communes) et aux acteurs (clubs) de se rapprocher de la commission des terrains pour toutes questions ou tous problèmes.

21) Information : Les clubs de D1 doivent jouer sur des installations aux normes similaires au championnat de ligue R2. De fait les stades doivent répondre aux critères réglementaires T5 pour les séniors. Nous demandons aux communes et aux clubs de faire des travaux pour atteindre cet objectif.

Annexes à la notice d'impact diffusée en procédure de concertation préalable avant présentation des nouveaux règlements à la validation de la CERFRES / Ministère

La CFTIS propose d'harmoniser les niveaux de classement d'installations pour chaque compétition comme suit :

Règlement des Terrains et Installations Sportives voté à l'AG FFF le 12.03.2021 : Niveaux T1 à T7

Proposition de correspondance des compétitions fédérales	L1 L2	N1, N2 D1 ARKEMA	N3	D2 F	U19 U17 Nat U 19 F		
Compétitions de Ligues et Districts			R1		R2, R3 R1F, R2F U14 à 19 R D1	D2 à D... D F	Dernier niveau de D Foot Entreprise Foot Loisir
Coupe de France Masculine	½ finale et Finale	8 ^e et ¼ finale	32 ^e et 16 ^e finale	7 ^e et 8 ^e tour	5 ^e et 6 ^e tour	3 ^e et 4 ^e tour	1 ^e et 2 ^e tour
Coupe de France Féminine		Finale	½ finale	8 ^e et ¼ finale	Jusqu'au 8 ^e tour		
Autre coupe					Gambardella		
Classement minimum requis au Règlement de la compétition	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7

Règlement des Eclairages voté à l'AG FFF le 12.03.2021 : Niveaux E1 à E7

Proposition de correspondance des compétitions fédérales		L1	L2	N1 D1 ARKEMA	N2 N3 D2F	U17, U19 Nat.	
Compétitions de Ligues et Districts						R1 à R3	U Ligue
Coupe de France Masculine		Finale	½ finale ¼ finale				
Classement minimum requis au Règlement de la compétition	E1	E2	E3	E4	E5	E6	E7

Pour tout renseignement complémentaire : CRTIS ou CFTIS : terrain@fff.fr



PÔLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

Clôture de la séance à 18h30.

ORGANISATION PROCHAINE

La prochaine séance aura lieu le **08 novembre 2023** à **17h00**.

Le Président,
M. Guillaume DOMINICI

Le Secrétaire de séance,
M. Jean-Paul DARINI